



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Votants : 23 (D. Vaissaud a donné pouvoir à JY. Gonod, N. Vermel a donné pouvoir à G. Dumas, O. Verne a donné pouvoir à A. Delalande)

Votes : Pour 23 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 7 décembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le treize décembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N, Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Poli V., Renoud-Lyat C., et MM BillouDET G., Bornarel R., Chambard B., Condemine JP., Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monerrat G.

Excusés : MMmes Vermel N. (a donné pouvoir à Dumas G.) et Verne O. (a donné pouvoir à A. Delalande), et M. Vaissaud D. (a donné pouvoir à JY. Gonod).

Secrétaire de séance : Victoria Poli

Objet : Télétransmission des actes de la commande publique

Monsieur le Maire explique que la commune télétransmet déjà ses actes au contrôle de légalité (arrêtés du Maire, délibérations...) mais au moment de la signature de la convention avec les services de l'Etat, la télétransmission des actes de la commande publique n'était pas encore possible. Or cette modalité est désormais ouverte, ce qui facilite la procédure, les pièces des marchés était souvent très nombreuses et volumineuses.

L'extension du champ de télétransmission aux dossiers de commande publique nécessite une modification de la convention déjà conclue par la signature d'un avenant.

Oui l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le principe de la télétransmission des actes de la commande publique
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette décision.

Pour copie conforme
Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le
Le Maire,